



Entretien climatiseurs dans une location

Par **EH34**, le **23/06/2020** à **11:35**

Bonjour à tous

Je suis locataire d'un appartement et dans les charges de celui-ci figurent les entretiens des trois appareils climatisation réversibles. Ma propriétaire a un contrat avec une entreprise dont le gérant est une personne avec qui j'ai eu des différends d'ordre personnel assez importants.

J'ai découvert ce fait en arrivant dans l'appartement il y a deux ans et je m'en suis ouverte à ma propriétaire, en lui demandant que cette personne ne mette pas les pieds chez moi.

Nous avons trouvé un compromis jusqu'à maintenant, en faisant intervenir son employé pour que ma propriétaire ne perde pas l'argent du contrat qu'elle a avec sa société. J'avoue que de mon côté, cela ne me plaisait qu'à moitié, mais je me suis retrouvé à ne pas avoir d'autre choix devant l'insistance de ma propriétaire.

Ce matin, il y avait un rendez-vous pour l'entretien des appareils et j'ai tenu à être présente (d'habitude, ma proprio s'en occupe et je lui confie mes clés). Mais elle est arrivée en me disant que je n'avais pas le choix car ce monsieur n'a plus d'employé et travaille maintenant seul, que de le laisser rentrer dans mon appartement.

J'ai refusé catégoriquement et il est reparti.

Ma propriétaire me dit que je n'ai pas le droit de refuser car "c'est chez elle" et qu'elle y fait ce qu'elle veut. De mon côté, je lui propose de payer un autre plombier pour l'entretien des appareils, tout en ne refusant pas, puisque c'est compris dans les charges, de payer le contrat de celui-ci sans qu'il n'intervienne chez moi.

Ma question est en deux parties :

1/ Ai-je le droit de refuser que ce monsieur rentre chez moi car, à partir du moment où je lui paie un loyer il me semble que c'est chez moi, puisque je propose de faire venir quelqu'un pour l'entretien des appareils ?

2/ Ai-je le droit, même si je n'ai pas cette envie, de ne pas régler la charge qui correspond à l'entretien des appareils de chauffage, à partir du moment où j'avais demandé au départ que ce monsieur ne rentre pas dans mon appartement ?

J'ai besoin de cette dernière info, juste pour pouvoir payer la charge en disant à ma

propriétaire que je pourrais ne pas le faire (si c'est le cas).

Merci infiniment si vous pouvez me répondre à ces questions. J'ai vraiment besoin de me sortir de ce problème car il m'est vraiment insupportable de penser que ce monsieur (qui m'a déjà menacée et insultée) puisse rentrer dans ma chambre !

Je vous souhaite une excellente journée

Elizabeth